

Le président

A

Madame la Présidente du Conseil Supérieur des Programmes,

Instauré par la loi du 21 mai 2001, le Comité national pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage (CNMHE) a pour objet de conseiller les pouvoirs publics sur les questions concernant, comme son nom l'indique, l'histoire et la mémoire de l'esclavage. Il est également chargé de proposer, sur l'ensemble du territoire national, des lieux et des actions qui garantissent la pérennité de la connaissance et de la commémoration de ce fait à travers les générations.

Par le décret du 6 mai 2009, le CNMHE a notamment pour mission d'assister le Gouvernement de ses avis et recommandations sur les questions relatives à l'enseignement de l'histoire et des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions (article 2 de la loi du 21 mai 2001 : « les programmes scolaires [...] en histoire et en sciences humaines accorderont à la traite négrière et à l'esclavage la place conséquente qu'ils méritent »).

Le CNMHE a lu attentivement le projet de nouveau programme de lycée. Il salue la place nouvelle qui est faite à l'histoire et aux mémoires de l'esclavage, des traites et de leurs abolitions dans les programmes d'Histoire. Il souscrit à toutes les initiatives qui font une part à cette histoire dans d'autres disciplines tout en regrettant le caractère limité. Il suggère ainsi que l'entrée figurant dans le programme d'Anglais du tronc commun de Première : « *Histoire officielle et mémoires dans le monde anglophone : récits d'esclaves, de vaincus, d'anciens peuples colonisés* » soit reformulée en « *Histoire officielle et mémoires dans le monde anglophone : récits d'esclaves, de vaincus, d'anciens peuples colonisés et de leurs résistances/révoltes* » et que cette entrée soit étendue à d'autres programmes de LV: Espagnol ou Portugais notamment. Plus généralement, le CNMHE appelle à ce qu'une place explicite soit systématiquement faite à l'histoire et aux mémoires des traites, de l'esclavage, de leurs abolitions ainsi qu'à leurs héritages dans tous les enseignements qui s'y prêtent (Français, SES, Musique, humanités-littérature-philosophie, EMC, Arts Plastiques, Théâtre, Danse, CAV voire Langues et cultures de l'Antiquité).



COMITÉ NATIONAL POUR LA MÉMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE

Ministère des Outre-mer

27 rue Oudinot
75358 Paris 07 SP

www.cnmhe.com

frederic.regent@univ-paris1.fr

Les programmes d'histoire de Seconde et de Première **suscitent** plusieurs observations de notre/ sa part.

Nous saluons l'instauration d'une mention sur *le développement de l'économie « sucrière » et de l'esclavage dans les îles portugaises et au Brésil* dans le chapitre 1 du thème 2. *L'ouverture atlantique : les conséquences de la découverte du « Nouveau Monde »*. Toutefois, nous déplorons l'absence de mention sur l'esclavage ou l'économie coloniale dans le reste du programme, à part une mention dans la Révolution américaine.

Le phénomène de l'esclavage pourrait être inscrit comme processus de longue durée dans le programme, afin de déconstruire l'idée que l'esclave est forcément noir.

Dans le chapitre 1 du thème 1 *La Méditerranée antique : les empreintes grecques et romaines*, dans l'alinéa – montrer comment Athènes associe régime démocratique et établissement d'un empire maritime ; on pourrait le modifier de la manière suivante :
– montrer comment Athènes associe régime démocratique, esclavage et établissement d'un empire maritime ;

Dans le chapitre 2 du thème 1 *La Méditerranée médiévale : espace d'échanges et de conflits à la croisée de trois civilisations*, on pourrait ajouter dans l'alinéa la persistance de la circulation de biens, d'hommes et d'idées dans cet espace méditerranéen relié à l'Europe du Nord, à l'Asie et l'Afrique, une parenthèse (notamment les trafics d'esclaves) ce qui donnerait persistance de la circulation de biens, d'hommes (notamment les trafics d'esclaves) et d'idées dans cet espace méditerranéen relié à l'Europe du Nord, à l'Asie et l'Afrique,

Le Comité propose que dans le chapitre 1 du thème 2 *L'affirmation de l'État dans le royaume de France*, l'ouverture et point de passage « Colbert développe une politique maritime et mercantiliste, et fonde les compagnies des Indes et du Levant » soit reformulé ainsi : « Colbert fonde les compagnies des Indes et du Levant et prépare le Code noir dans les colonies françaises ».

La France compte un Outre-mer qui lui permet aujourd'hui d'avoir la deuxième Zone Economique Exclusive (ZEE). Cet Outre-mer existait déjà aux XVIIe et XVIIIe siècles ; à ce titre, l'absence de mention des colonies dans le chapitre 2 du thème 4 *Tensions, mutations et crispations de la société d'ordres*, ne manque pas d'interroger. En effet, les colonies représentaient un tiers des importations françaises et assuraient un tiers des exportations par la réexportation du sucre, du café de l'indigo dans le reste de l'Europe. Il faudrait donc ajouter un alinéa « prospérité du commerce colonial et société coloniale en tension (blancs, libres de couleur, esclaves) ».



COMITÉ NATIONAL POUR LA MÉMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE

Ministère des Outre-mer

27 rue Oudinot

75358 Paris 07 SP

www.cnmhe.com

frederic.regent@univ-paris1.fr

Dans le programme d'histoire de première, il faudrait une mention de l'abolition de l'esclavage de 1794 et de son rétablissement par Bonaparte en 1802 dans le Thème 1 : L'Europe bouleversée par la Révolution française (1789-1815).

Le CMNHE appelle à ce que les programmes de Terminale en cours de rédaction fassent à l'histoire et aux mémoires de l'esclavage et de ses abolitions la place qui lui revient.

Alors que la France s'apprête à créer une Fondation nationale pour la mémoire de l'esclavage qui reprendra les missions du CNMHE, la prise en compte des questions liées à l'esclavage dans les programmes scolaires doit être une priorité. C'est la raison pour laquelle nous vous demandons d'être auditionnés par les membres du conseil supérieur des programmes, afin d'envisager avec eux les ajustements à apporter à ces projets pour qu'ils reflètent l'importance politique, économique, sociale et culturelle de ces faits historiques pour l'histoire nationale.

Veillez agréer Madame la Présidente, ma plus parfaite considération.

Pour le CNMHE
Frédéric Régent



COMITÉ NATIONAL POUR LA MÉMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE

Ministère des Outre-mer

27 rue Oudinot
75358 Paris 07 SP

www.cnmhe.com

frederic.regent@univ-paris1.fr